



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 19 septembre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	12/09/2012
Affichage	12/09/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

THEME : PERSONNEL 1.

**OBJET : CREATION DE
TROIS C.A.E. POUR LE POLE
ENFANCE.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

MUSSON Pascal pouvoir à MARCADET Didier.
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno.
BOVETTO Fanny pouvoir à POYAU Aurélie.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian.

Absents-Excusés :

MUSSON Pascal, PEYTHIEU Eric, BOVETTO Fanny,
ESTACHY Monique, ESCALLIER Karine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Jacques JALADE.

Eu égard à la problématique du chômage de longue durée touchant aussi bien les jeunes que les seniors, le conseil municipal de la commune de Briançon a déjà créé plusieurs postes dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

On peut constater que ces emplois ont donné toute satisfaction et ont permis d'apporter une aide efficace aux services municipaux, et notamment aux services techniques.

Ce contrat d'accompagnement dans l'emploi est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat et du Conseil général des Hautes-Alpes.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de créer trois postes d'adjoints techniques pour renforcer temporairement le Pôle Enfance, comme suit :

- 2 agents en périscolaire.
- 1 agent à la cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De décider la création de 3 postes d'adjoint technique dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi » ;
- De préciser que ces contrats seront d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément dans la limite de 24 mois sous réserve de l'accord du prescripteur ;
- De préciser que la durée du travail est fixée à vingt heures (20 heures) par semaine sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 25 SEP. 2012
PUBLIÉ LE 25 SEP. 2012
NOTIFIÉ LE 27 SEP. 2012

Le Maire

Gérard FROMM
